

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 6 décembre 2024, à 12 h 30, par visioconférence.

Sont présents : Maude MERCIER LAROUCHE, présidente
Claude LAVOIE, vice-président
France BILODEAU
Jean-François GOSSELIN
Sébastien HALLÉ
Joel JONCAS
Pierre-Luc LACHANCE
Lucie Le BLANC
Annie SANFAÇON
David WEISER

Sont absents: Jean SIMARD
Liguori HINSE

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Nicolas GIRARD, directeur général
Julie VILLENEUVE, secrétaire de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 24-73

Sur proposition de M. Claude Lavoie, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

3. Désignation d'une secrétaire d'assemblée

Résolution 24-74

En l'absence de la secrétaire générale, sur proposition de M. Claude Lavoie, appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est résolu de désigner Mme Julie Villeneuve pour agir à titre de secrétaire de l'assemblée.

4. Dossiers soumis au conseil d'administration

4.1. **Maintien du centre Lebourgneuf – Adoption du Règlement n° 428 modifiant le règlement n° 397 décrétant un emprunt concernant la démolition et la construction d'un centre opérationnel**

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a adopté, à son assemblée du 27 avril 2021, le règlement n° 397 décrétant un emprunt n'excédant pas 66 571 000 \$ concernant la démolition et la construction d'un centre opérationnel;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé, le 24 septembre 2021, un emprunt n'excédant pas 54 826 000 \$;

CONSIDÉRANT la production, en 2022, du plan fonctionnel et technique précisant les besoins du projet, l'ajout de l'ensemble des frais et contingences requis au soutien d'un projet majeur ainsi que les coûts reliés au décalage de l'échéancier, il y a lieu de revoir à la hausse le coût du projet;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de prévoir la construction des infrastructures du poste de commande centralisé du projet de Tramway de Québec à même le centre opérationnel;

CONSIDÉRANT l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 24-75

Sur proposition de M. Joël Joncas, appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est résolu d'adopter le règlement n° 428, modifiant le règlement n° 397, décrétant un emprunt n'excédant pas 88 276 000 \$, concernant la démolition et la construction d'un centre opérationnel, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 3.1 à l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

5. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 12 h 36.

Maude Mercier-Larouche, présidente

Julie Villeneuve, secrétaire de l'assemblée